

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Thierry GAUVRIT, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie MORFOUASSE

Délibération n°2024-038

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 6

AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre

compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– **Marchés publics**

- Décision n°2024-039 – Signature des marchés n°24EV009 à 24EV011 relatifs à la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de Lamballe Terre & Mer – Lots n°1 à 3 – Attribution des accords-cadres aux sociétés suivantes :
 - Lot n°1 « Secteur 1 » - Société Néature (Le Vieux Marché) pour un seuil maximum de 42 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction annuelle),
 - Lot n°2 « Secteur 2 » - Société Néature (Le Vieux Marché) pour un seuil maximum de 37 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction éventuelle) ;
 - Lot n°3 « Secteur 3 » - Société Néature (Le Vieux Marché) pour un seuil maximum de 31 000 € HT pour la période initiale (le montant sera identique pour la période de reconduction éventuelle).
- Décision n°2024-040 – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur de 1 810 mètres, de la rue des Petites fontaines à Lamballe-Armor pour un montant estimatif de 392 030 € HT (valeur octobre 2023, phase PRO).
- Décision n°2024-041 – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur de 2 400 mètres, de la rue du Verger à Pommeret pour un montant estimatif de 370 974 € HT (valeur juillet 2023, phase PRO).
- Décision n°2024-042 – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, sur une longueur de 1 220 mètres, de la rue Neuve à Moncontour pour un montant estimatif de 342 000 € HT (valeur décembre 2023, phase AVP).
- Décision n°2024-043 – Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, sur une longueur de 470 mètres pour l'eau potable et de 20 mètres pour les eaux usées, de la rue du Bourg Hurel à Lamballe-Armor pour un montant estimatif de 253 455 € HT (valeur novembre 2023, phase PRO).
- Décision n°2024-044 – Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, sur une longueur de 690 mètres pour l'eau potable et de 70 mètres pour les eaux usées, de la rue Saint-Michel RD 786 à Planguenoual pour un montant estimatif de 340 000 € HT (valeur décembre 2023, phase AVP).

– **Finances et comptabilité**

- **Subventions attribuées pour un montant total de 94 755 €**
 - **Habitat** pour un montant total de 55 157 €, répartis comme suit :
 - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 3 500 €
 - Décision n°2024-045 – Tramain – 500 €.
 - Décision n°2024-046 – Trébry – 500 €.
 - Décision n°2024-047 – Saint-Alban – 500 €.
 - Décision n°2024-046 – Plénée-Jugon – 500 €.
 - Décision n°2024-049 – Plémy – 500 €.
 - Décision n°2024-050 – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2024-051 – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 8 000 €
 - Décision n°2024-055 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2024-056 – Lamballe-Armor – 2 000 €.
 - Décision n°2024-057 – Lamballe-Armor – 3 000 €.

- **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 3 657 €
 - Décision n°2024-053 – Lamballe-Armor – 2 000 €.
 - Décision n°2024-054 – Lamballe-Armor – 1 657 €.
- **Aide à la création de logements locatifs sociaux** pour un montant de 40 000 €
 - Décision n°2024-052 – Octroi d’une subvention de 40 000 € à Terre d’Armor Habitat en vue de la réalisation en VEFA de 8 logements locatifs sociaux sur la commune de Noyal – Le Champ Piry.
- **Economie** pour un montant total de 39 598 €, répartis comme suit :
 - **PASS Commerce Artisanat** pour un montant de 39 598 €
 - Décision n°2024-038 – Attribution d’une aide à l’immobilier à l’entreprise suivante : Attribution d’une aide économique dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d’aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €) aux entreprises suivantes :
 - SARL La Marmaille – Lamballe-Armor – 7 500 €.
 - El Demore – Erquy – 4 682 €.
 - Le Toilettage de Céline – Lamballe-Armor – 3 691 €.
 - SNC TJC – Plénée-Jugon – 3 617 €.
 - La Cave de Seb – Plurien – 7 500 €.
 - SARL Liv Décor – Lamballe-Armor – 5 108 €.
 - Cave et Délices – Quessoy – 7 500 €.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 AVR. 2024**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **24 AVR. 2024**

De la publication le **24 AVR. 2024**

Pour le Président
Par délégation
Lydie M...
Directrice
Administration Générale